



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la commune de Ua Huka
séance du 05 juin 2026

NOMBRE DES MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10

Présents
OHU Nestor AUNOA Ranka FOURNIER Sylvain TEATIU Roland TEIKITEEPUPUNI Paul SCALLAMERA Roméo TEATIU Antonina KAIHA Anne-Marie TEPEA André AH-SAM Lylène

Absents excusés
BROWN Gabrielle TAMARII Noéline FOURNIER Christian SULPICE Geoffray TEIKIHUAVANAKA David

Absents

Secrétaire de séance
Sylvain FOURNIER

objet
<u>Délibération 037/2026</u> Portant attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) au titre de l'exercice 2026.

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'Etat via le portail @CTES :
Le
Et publication ou notification
Du

RF Dépôt POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/06/2026 987-200013605-20260605-DE_37_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le conseil municipal de la commune de Ua Huka, régulièrement convoqué le 1^{er} juin 2026 (affichage le 1^{er} juin 2026) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est rassemblé dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nestor OHU, Maire

Exposé des motifs

Il est exposé aux conseillers que l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) intervient depuis plusieurs années auprès des habitants de la commune de Ua-Huka afin de favoriser la création d'activités économiques, l'accès au microcrédit et l'accompagnement des porteurs de projets.

Par courrier en date du 26 mars 2026, l'ADIE a sollicité le soutien financier de la commune afin de poursuivre ses actions d'accompagnement technique et financier au bénéfice des habitants de Ua-Huka.

Compte tenu de l'intérêt communal que présente cette action en faveur du développement économique local, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention de fonctionnement à l'ADIE au titre de l'exercice 2026.

VU

- ✓ Le Code général des collectivités territoriales applicable aux communes de Polynésie française ;
- ✓ Le budget primitif principal de la commune pour l'exercice 2026 ;
- ✓ Le courrier de demande de subvention de l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) en date du 26 mars 2026 ;
- ✓ Le dossier administratif et financier complet transmis par l'association au titre de l'exercice 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
RESULTAT DU VOTE	10	00	00

Article 1 DECIDE d'accorder à l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) une subvention de fonctionnement d'un montant de : 1 000 000 F CFP (Un million de francs CFP) au titre de l'exercice 2026.

Article 2 DIT que cette subvention est destinée à contribuer au financement des actions d'accompagnement, de conseil, de formation et de soutien aux porteurs de projets et micro-entrepreneurs de la commune de Ua-Huka.

Article 3 DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2026 de la commune, section de fonctionnement, article 6574.

Article 4 AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 DIT que conformément aux dispositions des articles 421-1 et 421-4 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision ou par télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Nestor OHU

